

ENSEMBLE NOUS LES TROUVERONS: INTERLOCUTRICE SPÉCIALE INDÉPENDANTE POUR LES ENFANTS DISPARUS ET LES TOMBES ET LES SÉPULTURES ANONYMES EN LIEN AVEC LES PENSIONNATS INDIENS

Introduction

En juin 2022, le Canada a annoncé la nomination de Mme Kimberly Murray à titre d'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens au Canada. Le mandat a été défini, partiellement, comme suit:

« L'interlocutrice spéciale cernera les mesures requises et formulera des recommandations en vue de l'établissement d'un nouveau cadre juridique fédéral visant à assurer le traitement respectueux et adapté à la culture des tombes et des sépultures anonymes d'enfants en lien avec les anciens pensionnats. Ces travaux seront menés en collaboration étroite avec les gouvernements, les organisations représentatives, les collectivités, les survivants et les familles des Premières Nations, inuits et métis, d'autres ministères du gouvernement du Canada, les provinces et les territoires et d'autres institutions pertinentes, comme les entités religieuses et les détenteurs de documents.

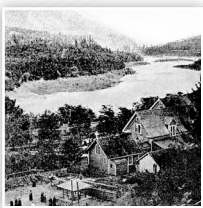
L'interlocutrice spéciale amorcera un dialogue entre les parties qui tiendra compte des traumatismes et sera adapté à la culture. Elle misera sur une approche collective et tracera la voie à suivre pour faire face aux séquelles associées aux tombes et aux sépultures anonymes.

L'interlocutrice spéciale assumera ses fonctions de manière indépendante, impartiale, transparente et non partisane en vue d'atteindre les objectifs de son mandat. »

Le mandat de l'interlocutrice spéciale comprend les responsabilités suivantes:

- Engager le dialogue avec les gouvernements, les organisations représentatives, les collectivités, les survivants et les familles des Premières Nations, inuits et métis, au sujet de l'identification, de la préservation et de la protection des tombes et des sépultures anonymes, y compris du possible rapatriement des dépouilles.
- Examiner les lois, règlements, politiques, pratiques et outils canadiens existant à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale qui s'appliquent actuellement, ou se sont appliqués par le passé, pour protéger les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les anciens pensionnats, de même que les lois et protocoles autochtones applicables.
- Cerner les aspects du droit canadien à améliorer et formuler des recommandations à l'égard de l'établissement d'un nouveau cadre juridique fédéral en vue de l'identification, de la protection et de la préservation des sépultures anonymes en lien avec les anciens pensionnats et les terres qui y sont associées.

Vous trouverez de plus amples renseignements ainsi que le texte intégral du mandat sur la [page Web](#) du ministère de la Justice consacrée à l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens.



ENSEMBLE NOUS LES TROUVERONS: INTERLOCUTRICE SPÉCIALE INDÉPENDANTE POUR LES ENFANTS DISPARUS ET LES TOMBES ET LES SÉPULTURES ANONYMES EN LIEN AVEC LES PENSIONNATS INDIENS

Survol – Question centrale

Quel est le mandat de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens? Quelles sont les responsabilités de l'interlocutrice, pour qui travaille-t-elle et pourquoi son travail est-il si important au pays? Quelles répercussions potentielles l'interlocutrice spéciale pourrait-elle avoir sur l'amorce d'une transition majeure dans les institutions au Canada?

Durée

De 60 à 90 minutes

Niveau

De 2e secondaire à 5e secondaire

Objectifs d'apprentissage

- Les élèves apprendront quel est le mandat de l'interlocutrice spéciale.
- Les élèves apprendront à quoi correspond le travail de l'interlocutrice spéciale.
- Les élèves feront un remue-ménages sur les moyens de créer des liens de confiance entre les communautés autochtones et le gouvernement.
- Les élèves effectueront des recherches sur le premier rassemblement national portant sur les sépultures non marquées.

Matériel requis

- Appareil électronique avec accès à Internet
- Papier
- Crayons ou stylos

Mise en œuvre de la leçon

Réflexion

La Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada a constaté qu'il fallait prendre des mesures pour remédier au fait que de nombreux enfants autochtones ayant fréquenté les pensionnats n'avaient toujours pas été retrouvés, c'est-à-dire des enfants qui ne sont jamais revenus du pensionnat. En 2015, les commissaires de la CVR ont défini des mesures précises qu'ils estiment nécessaires dans leurs appels à l'action des pages 71 à 76.

Demandez aux élèves d'étudier le rapport intitulé [Commission de vérité et réconciliation du Canada: Appels à l'action](#), en s'attardant aux pages 71 à 76. Demandez-leur de réfléchir aux questions suivantes:

- À qui les commissaires ont-ils demandé d'agir pour retrouver les enfants disparus?
- Quelles mesures ont-ils jugé importantes?
- Savez-vous si des mesures ont été mises en œuvre pour répondre aux appels décrits dans les pages 71 à 76 depuis leur parution en 2015?

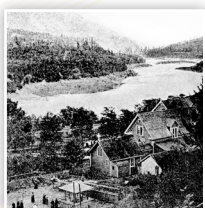
Demandez aux élèves de rechercher, en petits groupes ou seuls, la signification du terme « interlocuteur spécial » (une personne qui participe à un dialogue ou à une conversation, ou bien une personne qui facilite un accord entre deux organisations, groupes ou locuteurs au nom d'un autre groupe de personnes). Animez une discussion de groupe sur le rôle de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens au Canada. Invitez les élèves à réfléchir au type d'expérience et de formation nécessaires pour qu'une personne occupant ce poste puisse accomplir ce travail difficile et important avec respect et dévouement. Lancez une séance de remue-ménages avec l'ensemble de classe pour dresser une liste de compétences que les élèves estiment nécessaires ou pertinentes.

Ensuite, laissez le temps aux élèves de découvrir les sites Web suivants:

- [Ministère de la Justice du Canada – Interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens](#)
- [Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante](#)

Une fois que les élèves ont eu suffisamment de temps pour lire le contenu des sites Web, lancez une discussion de groupe à l'aide des questions suivantes:

- Qui est l'interlocutrice spéciale? Pourquoi a-t-elle été choisie pour mener ce travail?
- Quel est son mandat? Pourquoi ce travail est-il si important?
- Qui a demandé que ce travail devienne une réalité?



ENSEMBLE NOUS LES TROUVERONS: INTERLOCUTRICE SPÉCIALE INDÉPENDANTE POUR LES ENFANTS DISPARUS ET LES TOMBES ET LES SÉPULTURES ANONYMES EN LIEN AVEC LES PENSIONNATS INDIENS

Lien avec le cadre d'apprentissage de la géographie du Canada

Concepts de la pensée géographique

- Importance spatiale
- Interrelations
- Perspective géographique

Processus de recherche

- Interpréter et analyser
- Évaluer et tirer des conclusions
- Réfléchir et répondre

Compétences géospatiales

- Représentations spatiales

- Quel est l'échéancier pour l'exécution du mandat de l'interlocutrice spéciale? À votre avis, pourquoi ce délai a-t-il été fixé?

Action

En examinant de plus près le mandat de l'interlocutrice spéciale, les élèves constateront que l'accent est mis sur l'intégration des cadres juridiques canadiens aux lois et protocoles autochtones. Demandez aux élèves de trouver des exemples précis de ces exigences dans le mandat de l'interlocutrice spéciale. Demandez aux élèves: à leur avis, pourquoi le gouvernement a-t-il finalement décidé de reconnaître les lois, les protocoles, les pratiques et les traditions autochtones dans le cadre de ce travail? Quelles seront les répercussions sur les personnes, les familles et les collectivités autochtones?

Plus d'une fois dans le mandat de l'interlocutrice spéciale, il est inscrit qu'elle a la responsabilité de créer des liens de confiance entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et de les renforcer. Animez une discussion de groupe sur l'importance (ou non) qu'ont eu les liens de confiance pour le gouvernement dans le passé. Pourquoi seraient-ils importants aujourd'hui?

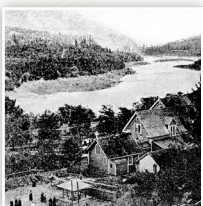
Demandez aux élèves de travailler en petits groupes pour dresser une liste d'approches ou de méthodes qui permettraient de créer des liens de confiance entre le gouvernement du Canada et les communautés autochtones. Une fois que les élèves ont dressé une liste, demandez-leur de faire part de leurs idées au reste de la classe.

Conclusion et consolidation

Le Bureau de l'interlocutrice spéciale a tenu le premier rassemblement national sur les sépultures non marquées à Edmonton (Alberta), en septembre 2022. Le rassemblement s'intitulait *Soutien à la recherche et à la récupération des enfants disparus*.

Invitez les élèves à passer en revue [l'ordre du jour](#) (*en anglais seulement*) de ce rassemblement et à en dégager les thèmes principaux. Demandez aux élèves de choisir l'un des thèmes, l'un des conférenciers ou l'un des groupes de conférenciers pour mener leurs recherches. Encouragez les élèves à présenter leurs résultats au reste de la classe qui pourra ainsi mieux comprendre l'étendue des responsabilités de l'interlocutrice spéciale.

Pour conclure la leçon, consultez le site Web [Voies vers la réconciliation](#). *Canadian Geographic* collabore avec le Bureau de l'interlocutrice spéciale sur une [carte interactive en ligne](#) pour documenter les mesures prises par les communautés autochtones afin de récupérer leurs enfants disparus se trouvant dans des tombes et des lieux de sépulture non marqués. Examinez la carte et parlez des trois catégories de sites inscrits dans la légende. Animez une discussion de groupe sur la raison pour laquelle on distingue les tombes retrouvées avant 2021 et celles retrouvées après cette date.



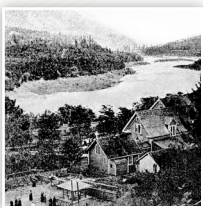
ENSEMBLE NOUS LES TROUVERONS: INTERLOCUTRICE SPÉCIALE INDÉPENDANTE POUR LES ENFANTS DISPARUS ET LES TOMBES ET LES SÉPULTURES ANONYMES EN LIEN AVEC LES PENSIONNATS INDIENS

Activités complémentaires

- Demandez aux élèves de tenir un journal, puis de revoir la carte ultérieurement pour documenter les changements ou les nouveaux éléments qu'ils constatent sur le site. Dans leur journal, demandez aux élèves de se concentrer sur trois concepts :
 - Qui sont les experts sur lesquels la communauté compte pour orienter les recherches et les enquêtes?
 - Comment la communauté rapporte-t-elle, communique-t-elle ou consigne-t-elle ses progrès en matière de recherche et d'enquête?
 - Quels sont les protocoles, légaux et cérémoniels, que la communauté suit et qui sont propres à ces recherches et à ces enquêtes?
- Demandez aux élèves de consulter le site Web du Centre national pour la vérité et la réconciliation pour en apprendre plus sur les pensionnats non reconnus par la CRRPI.
- Le mandat de l'interlocutrice spéciale mentionne la possibilité d'une restitution éventuelle des terres occupées par des églises aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Pour en discuter avec les élèves, posez les questions suivantes : Dans quelle mesure est-il probable que les églises et les ordres religieux restituent des terres aux communautés des Premières Nations, des Métis ou des Inuits? À votre avis, est-ce que certaines organisations religieuses seraient plus susceptibles que d'autres de restituer les terres? Justifiez votre réponse.
- Demandez aux élèves d'examiner l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* et de résumer les raisons pour lesquelles cet article est mentionné dans le mandat de l'interlocutrice spéciale.
- Dans les notes complémentaires du mandat de l'interlocutrice spéciale, au point 3 on peut lire : « l'interlocutrice spéciale assumera ses fonctions de manière indépendante, selon ses compétences et son jugement personnels, sans subir l'influence du gouvernement fédéral quant aux conclusions ou aux recommandations à formuler. » Demandez aux élèves de discuter des raisons pour lesquelles il fallait préciser que l'interlocutrice spéciale agit de manière indépendante et sans interférence du gouvernement. Demandez aux élèves de faire part de leurs idées à la classe.

Modifications

- Pour les élèves plus jeunes, discutez de ce que signifie le terme « interlocuteur spécial » dans le contexte des résolutions de problèmes au sein de leur école ou de leur classe. Improvisez une intervention fictive avec une personne qui joue l'interlocuteur spécial dans la classe. Demandez aux élèves de réfléchir aux raisons pour lesquelles le rôle d'un interlocuteur spécial est important au Canada, sur les plans de la guérison et de la réconciliation.



ENSEMBLE NOUS LES TROUVERONS: INTERLOCUTRICE SPÉCIALE INDÉPENDANTE POUR LES ENFANTS DISPARUS ET LES TOMBES ET LES SÉPULTURES ANONYMES EN LIEN AVEC LES PENSIONNATS INDIENS

- Invitez une aînée ou un aîné de la région qui pourra parler des pratiques de guérison, des chants et des cérémonies. Il s'agit d'un excellent moyen pour les élèves de comprendre l'importance des pratiques traditionnelles et cérémonielles dans ces enquêtes et ces cadres juridiques.

Possibilités d'évaluation

- Les enseignants peuvent évaluer la participation des élèves aux discussions de groupe.
- Les enseignants peuvent évaluer l'exercice de remue-méninges et les idées des élèves liés à ce que le gouvernement du Canada peut faire pour créer des liens de confiance avec les communautés autochtones.
- Les enseignants peuvent évaluer les recherches des élèves sur les thèmes du premier rassemblement (Soutien à la recherche et à la récupération des enfants disparus).

Sources et ressources supplémentaires

- [Centre national pour la vérité et la réconciliation – Rapports](#)
- [Ministère de la Justice du Canada – Interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens](#)
- [Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante](#)
- [Voies vers la réconciliation](#)
- [Rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada: Appels à l'action](#)